
SOMMAIRE

1. LUTTER CONTRE LES LGBTPHOBIES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ, UNE MISSION DE L'ÉCOLE	2
La réalité des LGBTphobies dans les établissements scolaires.....	2
L'homophobie et la transphobie punies par la loi.....	2
Le rôle de l'École : faire réussir tous les élèves, former des citoyens.....	3
2. LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION « COLLÈGES ET LYCÉES ENGAGÉS CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE : TOUS ÉGAUX, TOUS ALLIÉS »	4
Quels messages ?.....	4
Les supports de campagne.....	4
Déployer la campagne dans chaque établissement tout au long de l'année scolaire.....	5
3. MIEUX IDENTIFIER LES COMPORTEMENTS HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES	8
Qu'est-ce qu'un agissement LGBTphobe ?.....	8
Comment mieux identifier les comportements LGBTphobes pour mieux y répondre ?.....	9
4. RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES	10
Bâtir une politique de prévention à l'échelle de l'établissement : exemples d'initiatives.....	10
Accompagner la victime.....	11
Prendre en charge l'auteur d'un agissement LGBTphobe : élaborer une réponse éducative proportionnée.....	12
5. PARTENAIRES ET RESSOURCES	13
Des personnes ressources hors établissement.....	13
Des ressources et outils pédagogiques.....	14
6. GLOSSAIRE	16

1. LUTTER CONTRE LES LGBTPHOBIES : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ, UNE MISSION DE L'ÉCOLE

La réalité des LGBTphobies dans les établissements scolaires

L'homophobie et la transphobie touchent de nombreux élèves à l'École : les jeunes identifiés comme gays, lesbiennes, bi ou trans (LGBT) - qu'ils le soient ou non - mais aussi les élèves qui s'écartent de la norme de leur sexe ou encore les enfants de familles homoparentales.

Plusieurs enquêtes et études permettent de dessiner **une image des LGBTphobies dans les établissements scolaires**. Selon une [étude de l'IFOP](#) réalisée en 2018 pour la Fondation Jean-Jaurès et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)¹, l'établissement scolaire apparaît comme le lieu au sein duquel les agressions LGBTphobes sont les plus courantes (devant la rue et les transports en commun) : 26 % des personnes LGBT déclarent y avoir fait l'objet d'injures ou de menaces verbales, 13 % d'une ou plusieurs agressions physiques. La prévalence des insultes homophobes, souvent banalisées, demeure particulièrement forte : 18 % des lycéens ou étudiants LGBT déclarent avoir été insultés au cours des 12 derniers mois². Une enquête récente sur la santé des mineurs LGBT scolarisés révèle, en particulier chez les jeunes se définissant comme trans, un fort niveau d'appréhension face à l'École (qu'il s'agisse des pairs ou de l'institution) : l'expérience scolaire est perçue comme « mauvaise » ou « très mauvaise » par 72 % d'entre eux.

Ces chiffres témoignent de phénomènes objectivement installés dans le quotidien des classes et dont peu d'élèves osent parler, surtout quand ils en ont été directement victimes. L'institution scolaire doit par conséquent **porter un regard lucide sur cette situation et lutter contre l'isolement des élèves**, qui est parfois renforcé par la difficulté à trouver du soutien dans le cercle proche. L'enjeu est grave ; les conséquences de l'homophobie et de la transphobie sont bien connues : le repli sur soi, l'échec scolaire, le décrochage, les comportements suicidaires.

L'homophobie et la transphobie punies par la loi

À l'école, du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, des élèves ou des adultes peuvent être victimes d'actes à caractère discriminatoire et de violences qui tombent sous le coup de la loi.

- **Les discriminations homophobes et transphobes** constituent un délit passible de sanctions pénales ([article L.225-1](#) du code pénal), au même titre que celles fondées sur le handicap, l'apparence physique ou encore les opinions politiques et religieuses.
- **Les violences verbales sévèrement sanctionnées** : l'injure est punie de 12 000 € d'amende lorsqu'elle est proférée par des discours, cris ou menaces dans des lieux publics, mais aussi lorsqu'elle est diffusée par écrit, dessin ou image. Si le caractère homophobe ou transphobe est retenu, la peine encourue est portée à un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. En cas de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la peine encourue est également d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Par ailleurs, la répression des provocations, diffamations et injures non publiques à caractère raciste, sexiste, homophobe ou encore transphobe a été renforcée par un décret du 3 août 2017 : les personnes poursuivies pour de tels faits encourrent une amende d'un maximum de 1 500 €.

1. Enquête IFOP «Observatoire LGBT+» réalisée pour la fondation Jean Jaurès et la DILCRAH (juin 2018)

2. Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin, Gabrielle Richard, Anita Meidani, Marielle Toulze, Clément Reverse, Marouchka Dubot. Rapport de la recherche « Santé LGBTI », financée par la DILCRAH.

- **Le mobile LGBTphobe comme circonstance aggravante** : Depuis la loi n° 2017-87 du 27 janvier 2017, l'article 132-77 du code pénal prévoit un dispositif général aggravant les peines applicables aux infractions pénales commises avec un mobile homophobe ou transphobe, que la victime soit ou non lesbienne, gay, bi ou trans.

Les mineurs ne peuvent pas être jugés devant les juridictions pénales ordinaires, mais ils peuvent avoir à répondre de leurs actes devant le juge des enfants, le tribunal pour enfants ou la cour d'assises des mineurs.

Le rôle de l'École : faire réussir tous les élèves, former des citoyens

Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les manifestations de l'homophobie et de la transphobie « ordinaires » relèvent parfois du harcèlement. Elles peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des jeunes et contribuent à la dégradation du climat scolaire. Les prévenir, dans l'enceinte des établissements, est donc une absolue nécessité pour **assurer la sécurité des élèves et l'égalité des chances entre tous et toutes**.

Le code de l'éducation – notamment ses articles L.111-1, L. 121-1, L. 312-17-1 et L. 721-2 – énonce clairement que l'École compte parmi ses missions celle d'offrir les conditions d'un climat scolaire serein et un cadre protecteur aux élèves et aux personnels. Elle « *veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction* », garantit la réussite de tous et permet à chacun de « *développer sa personnalité* » (art. L.111-1). La [circulaire](#) n° 2011-112 du 1er août 2011 sur le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement précise que le « *refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe* » doit être inscrit dans le règlement intérieur de chaque établissement.

Il est également au cœur des missions du service public de l'éducation de faire acquérir à tous les élèves le principe de l'égalité des êtres humains. L'apprentissage du respect de l'autre est **un enjeu pédagogique majeur pris en charge par l'ensemble des programmes d'enseignement**. L'appropriation des valeurs démocratiques et républicaines, le partage d'une culture de l'égalité et de la compréhension d'autrui permettent de combattre les violences et les discriminations, notamment sexistes et LGBTphobes, et participent à la formation des jeunes citoyens.

2. LA CAMPAGNE DE PRÉVENTION « COLLÈGES ET LYCÉES ENGAGÉS CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE : TOUS ÉGAUX, TOUS ALLIÉS »

Quels messages ?

La campagne de sensibilisation contre la haine anti-LGBT « *Tous égaux, tous alliés* » lancée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en janvier 2019 vise plusieurs objectifs :

- **affirmer l'opposition de l'institution scolaire** à toute forme de discrimination et de violence LGBTphobes ;
- mobiliser l'ensemble de la communauté éducative en engageant chacun et chacune à **soutenir les jeunes LGBT** face aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans le cadre scolaire ;
- lutter contre l'invisibilisation des jeunes LGBT, terreau à la fois de l'homophobie et de la transphobie et du mal-être de certains adolescents ;
- engager **une dynamique positive en matière de climat scolaire** en portant l'idée que chaque établissement doit veiller à créer un climat sécurisant pour tous et toutes ;
- développer des solidarités, notamment entre élèves, et des initiatives contre les discriminations ;
- promouvoir le « **zéro tolérance** » à l'égard des injures sexistes et LGBTphobes ;
- rappeler l'existence du service d'aide à distance ecoute.contrelhomophobie.org, accessible à tous et toutes par téléphone, courriel et chat.

Tout en dénonçant les violences homophobes et transphobes, la campagne « tous égaux, tous alliés » véhicule un message positif qui invite à s'engager en faveur d'un climat scolaire plus inclusif et plus propice au bien-être et à la réussite de chacun. Le ministère souhaite ainsi provoquer un changement d'état d'esprit, afin que s'exprime dans les établissements scolaires davantage de bienveillance à l'égard des jeunes LGBT et que le discours homophobe s'y trouve marginalisé.

Les supports de campagne

La campagne « *Tous égaux, tous alliés* » s'appuie sur :

- une **campagne d'affichage** dans tous les établissements du 2nd degré ;
- la distribution aux collégiens et aux lycéens de **prospectus (format A5)** proposant des pistes pour s'engager au quotidien et devenir un « allié » des jeunes LGBT ;

Ces supports imprimés sont diffusés dans chaque établissement scolaire sous la forme d'un kit comprenant deux affiches et quelques exemplaires du prospectus destiné aux élèves. Ces documents sont également disponibles en téléchargement sur le site <http://www.education.gouv.fr/pid32090/contre-l-homophobie-a-l-ecole.html> afin de pouvoir être reproduits et distribués largement.

- la mise à disposition de ce **guide d'accompagnement** à l'usage de l'ensemble des personnels, accessible [en ligne](#) ;
- la mise à disposition d'un service d'écoute et d'aide à distance - ecoute.contrelhomophobie.org - accessible par téléphone (0 810 20 30 40 ou 01 41 83 42 81, tous les jours de 8h à 23h), par courrier électronique et par chat.

Ce service, géré par l'association partenaire du ministère SIS-Association, s'adresse à la fois aux élèves, à leurs proches et aux personnels. Il est animé par des adultes formés à l'écoute et au conseil, qui agissent dans le respect de l'individu, sans jugement moral, de manière anonyme et confidentielle et qui sont également en mesure, si nécessaire, d'orienter la personne qui les sollicite vers les structures adaptées à chaque situation (cellule académique de lutte contre le harcèlement à l'école, structures de soutien psychologique ou médical, structures d'hébergement d'urgence, etc.).

Tous les supports de la campagne sont disponibles sur l'espace dédié <http://www.education.gouv.fr/pid32090/contre-l-homophobie-a-l-ecole.html>.

Où placer les affiches et les prospectus ?

Il est recommandé de placer les affiches et les prospectus dans les lieux de passage fréquentés : le hall d'accueil, le CDI, le foyer, les bureaux des AED et des CPE, les vestiaires, la salle de restauration, la salle des professeurs, etc.

Point d'attention

Trop souvent, ces supports sont cantonnés à l'infirmerie alors que les informations qu'ils apportent ne relèvent pas du domaine médical et n'ont pas à demeurer confidentielles.

Si l'établissement dispose d'un environnement numérique de travail (ENT), les visuels peuvent également être mis en ligne sur l'écran d'accueil de l'ENT ou dans la rubrique « actualités ». Par ailleurs, la campagne nationale menée sur les comptes des réseaux sociaux du ministère peut facilement être relayée après une simple inscription sur les fils correspondants.

Déployer la campagne dans chaque établissement tout au long de l'année scolaire

Afin d'accompagner au mieux la diffusion de la campagne et de faire vivre son message tout au long de l'année, il est recommandé de :

Mobiliser un ensemble d'acteurs au sein de l'établissement

Sous la responsabilité du chef d'établissement, les équipes éducatives de chaque collège ou lycée déterminent des modalités de déploiement de la campagne *in situ*, en articulation avec le projet d'établissement. Elles peuvent concrètement **s'appuyer sur les instances internes** comme le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le conseil pédagogique, et sur l'ensemble des acteurs de la vie scolaire au premier rang desquels les CPE. Le **référent « égalité filles-garçons » de l'établissement**, qui compte parmi ses missions le renforcement de la lutte contre les LGBTphobies, joue un rôle prépondérant et articule la campagne avec les initiatives de lutte contre le sexisme.

Il apparaît particulièrement essentiel de **s'appuyer sur les élèves eux-mêmes**, notamment à travers leurs représentants : les délégués de classe, le conseil de la vie lycéenne (CVL) ou le conseil de la vie collégienne (CVC). Les élèves élus doivent ainsi être prioritairement sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les LGBTphobies et leurs initiatives en la matière doivent être encouragées. Les affichages dans l'établissement peuvent également servir de point de départ à des échanges avec les élèves sur ce qui

se passe dans l'enceinte scolaire et ce qu'ils peuvent y observer.

Marquer des temps forts de la lutte contre les discriminations

Le 17 mai est la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cette date doit devenir dans les établissements scolaires un moment fort de solidarité avec les jeunes LGBT, de visibilité et de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, et un point d'orgue – pour l'ensemble de la communauté éducative – de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Cette date peut être l'occasion de redonner de la visibilité à la campagne ou de créer une opération spécifique de sensibilisation.

D'autres événements ou actions éducatives peuvent constituer dans l'établissement des occasions d'aborder avec les élèves les enjeux de la lutte contre les LGBTphobies. Ex. « Semaine de la citoyenneté », « Semaine contre les discriminations », etc.

Depuis 2005, chaque **17 mai** a lieu la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cette date symbolique a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 1990 de supprimer l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Cette journée, célébrée dans plusieurs dizaines de pays à travers le monde, a pour but de dénoncer toutes les discriminations faites aux personnes LGBT et de promouvoir les actions de sensibilisation.

Faire un usage pédagogique des supports de campagne

Les outils de la campagne « Tous égaux, tous alliés » ont également été conçus pour un usage pédagogique et peuvent ainsi servir de supports pour aborder les questions relatives aux discriminations et aux stéréotypes fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, inscrites notamment dans les programmes de l'enseignement moral et civique.

L'homophobie est inscrite comme objet d'enseignement dans les **programmes d'enseignement moral et civique** dès le cycle 2 (« Le respect des autres dans leur diversité »), au même titre que d'autres atteintes au respect dû à autrui : « racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement, etc. ». Le sujet de la transphobie est introduit dans le programme d'EMC du cycle 4.

[Programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège \(cycles 2, 3 et 4\)](#)

Les programmes d'enseignement du lycée permettent aussi d'aborder les sujets de l'homophobie, de la transphobie et de l'évolution des droits des personnes LGBT.

Les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité sont également inscrites dans les objectifs de l'éducation à la sexualité.

[Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018](#)

Plus généralement, les sujets relatifs aux orientations sexuelles et aux identités de genre, aux stéréotypes de sexe et aux discriminations peuvent être abordés **dans l'ensemble des disciplines** tout au long de la scolarité des élèves. En effet, les personnes LGBT ne doivent pas seulement être évoquées pour dénoncer les violences dont elles sont victimes : elles peuvent aussi être positivement citées pour leur contribution à la littérature, à l'histoire ou aux arts (par exemple : histoire de la dépénalisation de l'homosexualité ou encore l'étude de la conquête des droits). Car **la visibilité est un levier puissant pour faire reculer l'homophobie et la transphobie**.

Travailler en classe à partir du prospectus

- Rappeler les **grands principes** d'égalité humaine, de liberté, les **valeurs républicaines**
- Réfléchir aux mécanismes de la discrimination
- Penser **les manifestations et les conséquences** des LGBTphobies à l'École
- Interroger ses **représentations** et déconstruire les **stéréotypes**
- Mener un **travail autour de l'injure et des « blagues » homophobes** et réfléchir à leurs ressorts
- Imaginer des façons de **s'engager au quotidien** contre les LGBTphobies
- Engager un **échange sur le climat** dans la classe et dans l'établissement
- Informer sur les **dispositifs d'aide** et les ressources

Je m'engage contre l'homophobie et la transphobie dans mon lycée

JE FAIS ATTENTION à mes propos et je refuse les blagues qui stigmatisent les personnes lesbiennes, gays, bi, trans. Elles blessent, même quand ce n'est pas l'intention de leur auteur.

JE BANNIS TOUTE INSULTE homophobe.
Même « pour rire ».

JE DÉFENDS l'idée que chaque élève doit être traité avec respect, quelles que soient son orientation sexuelle et son identité de genre. Je suis ouvert d'esprit et à l'écoute de chacun et chacune.

JE RÉFLÉCHIS à mes propres préjugés concernant les lesbiennes, les gays, les bi et les trans.

J'AGIS si un camarade de classe est victime de discrimination, de rejet ou d'injures. J'en parle avec lui ou avec un adulte au sein de l'établissement. Nous pouvons contacter le service d'aide à distance (ecoute.contrelhomophobie.org).

J'ORGANISE dans mon établissement un projet pour le 17 mai, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Je suis fier d'être dans un lycée où tous les élèves se sentent libres d'être eux-mêmes.

Tous égaux, tous alliés

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

3. MIEUX IDENTIFIER LES COMPORTEMENTS HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES

Qu'est-ce qu'un agissement LGBTphobe ?

L'homophobie et la transphobie se nourrissent de tous les stéréotypes et de toutes les normes sociales liées au sexe et à la sexualité. Ces représentations sont à l'origine de **manifestations très diverses et plus ou moins explicites de sexisme, d'homophobie et de transphobie dans le milieu scolaire**, des formes les plus graves (discriminations, violences physiques, injures, moqueries) aux plus anodines en apparence (stéréotypes, « blagues », remarques, etc.). Ces agissements, semblant de moindre intensité, peuvent cependant avoir des conséquences sérieuses lorsqu'ils s'installent dans la durée. Ils créent de la souffrance chez les jeunes qui subissent une homophobie et une transphobie dites « ordinaires » et *in fine* peuvent avoir des répercussions sur leur scolarité et sur leur construction.

Exemples d'agissements LGBTphobes dans les établissements scolaires :

- « **Outer** » une personne : révéler l'homosexualité, la bisexualité ou l'identité trans d'une personne sans son consentement
- faire des **commentaires humiliants ou désobligeants** fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de l'élève
- **rendre socialement invisible, nier** l'existence de certaines orientations sexuelles ou identités
- imposer des **normes de genre** (critiquer une fille parce qu'elle n'est pas « féminine » ou un garçon car il n'est pas « viril »)
- faire des **remarques misogynes** (traiter un garçon de « fille » pour l'insulter, dénigrer le « féminin », etc.)
- faire des **blagues homophobes et transphobes** alimentant les stéréotypes
- préférer des **insultes** (« pédé », « gouine », « travelo », etc.)
- émettre des **injonctions vestimentaires** liées au sexe
- diffuser des **rumeurs** sur les activités sexuelles d'un ou une élève
- **refuser le prénom d'usage** d'une personne trans et/ou refuser d'utiliser les pronoms/accords correspondant à son identité³
- préférer des **menaces** à caractère sexuel
- ne pas **respecter l'intimité** des élèves (voyeurisme) ; faire des **remarques sur le corps**
- diffuser (téléphone, réseaux sociaux) des **messages ou images** à caractère sexuel

3. Pour un ou une élève mineur(e), le prénom d'usage est adopté au sein de l'établissement scolaire en accord avec les parents.

Certains lieux ou certaines situations, au sein d'un établissement scolaire, méritent une attention particulière car ils présentent un risque accru de voir se manifester des comportements discriminatoires ou violents :

- Les **espaces d'intimité** : toilettes, vestiaires
L'intimité et la sécurité des élèves doit y être assurée.
Ressource : [Guide d'accompagnement de projets éducatifs relatifs aux sanitaires au collège et au lycée](#)
- Les **espaces collectifs** : cour de récréation, cantines scolaires, etc.
Les injures homophobes y sont particulièrement présentes.
- Les **activités physiques** et liées au corps : EPS, piscine, etc.
Les remarques normatives sur le corps doivent être prohibées.

Comment mieux identifier les comportements LGBTphobes pour mieux y répondre ?

Améliorer la réponse aux comportements homophobes et transphobes implique la mise en œuvre d'une politique d'établissement cohérente reposant notamment sur :

- **une meilleure identification des incidents et des violences** : utiliser les outils de mesure disponibles pour repérer les violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes : les enquêtes locales de climat scolaire et l'application « Faits établissement »
- la **mobilisation des différentes instances de l'établissement** (CVC, CVL, CESC), essentielle pour une prise de conscience généralisée et une meilleure prise en charge des comportements LGBTphobes
- la mobilisation des **professeurs principaux**, qui ont un rôle prépondérant dans la vie de la classe dont ils ont la responsabilité, et de l'expertise des **CPE** en matière d'organisation et de participation à la vie citoyenne de l'établissement
- l'engagement du ou des **référénts « égalité filles-garçons »**, nommés dans chaque établissement, en capacité de penser des solutions à la fois individuelles et collectives de lutte contre les discriminations sexistes et LGBTphobes et de piloter leur mise en œuvre
- l'intégration des notions d'homophobie et de transphobie dans le **règlement intérieur** ; la rédaction d'un volet dédié à ces violences dans le plan de prévention des violences de l'établissement
- une **formation accrue de l'ensemble des personnels** (enseignants, CPE, assistants d'éducation, personnels santé-social et psychologues, etc.) à l'identification et à la prise en charge (victimes et auteurs) de ces agissements
- la **sensibilisation des élèves** (actions éducatives, enseignements) : les agissements LGBTphobes sont trop souvent minimisés par les jeunes qui ne réalisent pas la portée de certains actes et méconnaissent les sanctions dont sont passibles les auteurs

Il est essentiel, pour mieux lutter contre tous les agissements LGBTphobes – y compris les plus quotidiens – de mettre en œuvre un dispositif global, engageant l'ensemble de la communauté éducative, afin d'**abaisser le seuil de tolérance** à l'homophobie et à la transphobie, de lever certains freins (malaise des personnels, peur de stigmatiser les élèves, banalisation, peur des représailles) et d'**unifier le discours et les réponses apportées au sein de l'établissement.**

4. RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES

Afin de mieux faire face aux comportements sexistes et LGBTphobes, chaque établissement d'enseignement scolaire peut s'appuyer conjointement sur la mise en œuvre d'actions de prévention, sur l'accompagnement des victimes et enfin sur la responsabilisation et la sanction des auteurs.

Bâtir une politique de prévention à l'échelle de l'établissement : exemples d'initiatives

Organiser une formation d'initiative locale à destination de tous les personnels

Le chef d'établissement peut décider d'amplifier sa politique de lutte contre les LGBTphobies en mettant en place une formation d'initiative locale (FIL) répondant à des besoins et attentes exprimés et repérés dans son collège ou son lycée. L'impulsion peut venir du conseil pédagogique, d'une équipe interdisciplinaire, intercatégorielle, etc. La FIL, adaptée au contexte particulier d'un établissement, se veut complémentaire des autres dispositifs du PAF (plan académique de formation). Elle s'inscrit dans un programme d'actions plus large (projet d'établissement, contrat d'objectifs) conçu en cohérence avec les politiques nationales et académiques.

Faire intervenir une association : sensibiliser et responsabiliser les élèves

Diverses associations mettent à disposition des collèges et des lycées leur expertise dans l'animation de modules d'intervention sur les questions liées à l'orientation sexuelle, aux identités de genre, au sexisme et à la lutte contre les LGBTphobies. Certaines bénéficient d'un agrément national au titre des activités complémentaires de l'enseignement public, certaines d'un agrément académique.

Ces interventions en milieu scolaire permettent de libérer la parole des élèves, de déconstruire les clichés et de combattre les préjugés ; elles amorcent une dynamique positive au sein de l'établissement.

Accompagner la création par les élèves d'une «alliance»

Inspirés des « alliances gay-straight » très développées dans les établissements scolaires de certains pays (Etats-Unis, Canada, Pays-Bas, etc.), des groupes de réflexion/clubs/alliances sur les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre se constituent dans des collèges et des lycées français, sous l'impulsion des élèves eux-mêmes. Dirigés par des élèves volontaires, ces groupes fournissent un lieu sûr où les jeunes LGBT, hétérosexuels, etc. peuvent se socialiser, se soutenir mutuellement et discuter des enjeux liés aux LGBTphobies et au sexisme. Il paraît tout à fait opportun d'encourager et d'accompagner ce type d'initiatives afin d'impliquer au maximum les élèves, de privilégier le dialogue entre pairs et d'atténuer l'isolement parmi les élèves LGBT.

Faire participer l'établissement à des concours permettant aux élèves de travailler sur l'homophobie et la transphobie (propositions) :

- Prix [Non au harcèlement](#) (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)
- Prix national [Éthique et Sport scolaire](#) (UNSS)
- Concours vidéo [Buzzons contre le sexisme](#) (association V.ideaux)

Accompagner la victime

Recueillir la parole

Un entretien avec la victime doit permettre de recueillir la parole de l'adolescent ou de l'adolescente afin de comprendre, pour agir au mieux.

Pour la conduite de l'entretien : se référer au [Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées](#). Cette ressource livre des conseils et bonnes pratiques pour accueillir la victime, préparer l'entretien, poser le cadre et encourager la parole, pratiquer une écoute active et bienveillante, conclure l'entretien.

A noter : le fait pour un élève LGBT de ne pas souhaiter évoquer son orientation sexuelle ou son identité de genre et l'impossibilité pour certains jeunes de s'appuyer sur leur environnement familial peuvent constituer un frein supplémentaire dans la résolution des situations de harcèlement homophobe ou transphobe.

Point d'attention

Ne pas « outter » l'élève. L'« outing » désigne le fait de rendre publique l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité d'une personne sans son consentement ; il s'agit alors d'une atteinte à la vie privée sanctionnée par la loi en France. Pour la personne « outée », c'est un acte violent, qui peut l'exposer et la fragiliser.

Orienter l'élève vers des services d'aide

Selon la situation, l'élève peut ressentir le besoin de parler avec des écoutants formés sur les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Services d'aide : permanences, chats, lignes d'écoute

- SIS-Association
Ligne d'écoute : **0 810 20 30 40** (tous les jours de 8 h à 23 h)
Par mail et par chat : ecoute.controlhomophobie.org
- SOS homophobie
Ligne d'écoute : **01 48 06 42 41** (lundi à vendredi : 18h-22h ; samedi : 14h-16h ; dimanche : 18h-20h)
Par chat : [Chat'écoute](#) (tous les jeudis 21h - 22h30 et dimanches 18h - 19h30)
- Le Refuge
Écoute par téléphone et SMS (24h/24) : **06 31 59 69 50**
- Contact
Ligne d'écoute : **0 805 69 64 64**
- Le MAG Jeunes LGBT
Permanences physiques dans les centres de Paris, Nancy, Strasbourg et Caen.
- Non au harcèlement
N° vert gratuit : **30 20** (du lundi au vendredi de 9h à 20h - sauf les jours fériés - et le samedi de 9h à 18h)
nonauharcèlement.education.gouv.fr
- Net Ecoute (contre le cyber-harcèlement)
N° vert gratuit : **0800 200 000**
netecoute.fr

Au-delà des dispositifs nationaux, il est impératif d'identifier les partenaires associatifs et acteurs locaux de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Prendre en charge l'auteur d'un agissement LGBTphobe : élaborer une réponse éducative proportionnée

Les agissements homophobes et transphobes doivent se voir apporter des réponses adaptées, à la fois plus systématiquement et plus fermement. Ces réponses, suffisamment graduées, doivent comporter une **dimension éducative** et être l'occasion de :

- Rappeler la loi et le règlement intérieur de l'établissement, notamment les règles relatives au respect d'autrui ([circulaire](#) n° 2011-112 sur le règlement intérieur dans les EPLE) ;
- Sensibiliser l'élève aux stéréotypes et à leur impact sur le vivre ensemble ;
- Favoriser une prise de conscience des discriminations, des violences et de leurs conséquences.

Cette politique de lutte contre les LGBTphobies participe à l'amélioration du climat scolaire. Elle s'inscrit dans une démarche globale : établir des règles claires appliquées constamment et avec justice et créer une atmosphère de respect et d'attention pour toute la communauté : élèves, parents, professeurs et équipe éducative.

Pour être efficace, la réponse apportée par l'établissement devra être adaptée au mieux à la faute commise. Il sera nécessaire pour cela d'associer l'élève à l'élaboration de la punition ou de la sanction et de veiller à conserver un lien étroit avec la nature de l'agissement homophobe et/ou transphobe sanctionné.

Exemple : la mise en œuvre d'une mesure de responsabilisation

Si l'agissement est suffisamment grave pour que soit engagée une procédure disciplinaire, la mise en œuvre d'une **mesure de responsabilisation**, prévue par le 3° du I de l'article R. 511-13, est à privilégier car elle permet de conserver une dimension éducative à la sanction.

La mesure de responsabilisation est inscrite depuis 2011 dans l'échelle des sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations, rappelées dans le règlement intérieur. Elle peut être prononcée par le chef d'établissement ou par le conseil de discipline.

Elle consiste pour l'élève à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités culturelles, de solidarité, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives.

La mesure de responsabilisation peut être exécutée au sein de l'établissement ou d'une association, d'une collectivité territoriale, d'une administration de l'État.

Cette sanction éducative doit permettre de favoriser la responsabilisation de l'élève, en lui faisant prendre conscience de l'existence de règles et des conséquences de leur transgression ; en lui donnant la possibilité de témoigner d'une réflexion sur la portée de son acte et de participer à l'amélioration du climat scolaire. La sanction est accompagnée d'un geste vers le groupe ou l'élève victime.

■ Ressource : [Vademecum](#) « Les mesures de responsabilisation dans les établissements du second degré »

5. PARTENAIRES ET RESSOURCES

Des personnes ressources hors établissement

- La **Le bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations** du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Direction générale de l'enseignement scolaire - DGESCO).
Contact : contrelhomophobie@education.gouv.fr
- Les **personnes chargées de mission académique pour l'égalité filles-garçons** (eduscol.education.fr/cid48012/charge-e-s-de-mission-academique.html), les personnes référentes pour l'éducation à la sexualité, pour la prévention des discriminations, pour le harcèlement, selon l'organisation propre à chaque académie.
- Les **associations** œuvrant dans le champ de la prévention des discriminations. Certaines détiennent un agrément, académique ou national, et sont recensées sur les sites institutionnels des académies et du ministère. L'appréciation pour la délivrance d'une autorisation d'intervention relève des attributions statutaires de la personne chef d'établissement. Le ministère, pour sa part, anime un groupe de travail sur la prévention des LGBTphobies où sont représentés les partenaires suivants (listés par ordre alphabétique) :
 - **Contact**, un réseau d'associations pour le dialogue entre les parents, les personnes LGBT, leurs familles et amis, qui interviennent en milieu scolaire pour lutter contre toutes les discriminations. www.asso-contact.org
 - **Estim'**, une association qui vise à permettre aux jeunes d'entendre le vécu d'autres jeunes, hétérosexuels ou homosexuels, à les sensibiliser à l'estime de soi, des autres, aux différences, aux discriminations, à prévenir le mal-être et les conduites à risque. Elle propose également de former les professionnels à l'intervention auprès de jeunes. www.estim-asso.org
 - **Le MAG Jeunes LGBT** (Mouvement d'Affirmation des Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi & Trans), une association de jeunes lesbiennes, gais, bi et trans âgés de 15 à 26 ans. Son activité se structure autour de l'accueil des jeunes LGBT (permanences, activités, etc.) et des interventions en milieu scolaire. www.mag-jeunes.com
 - **Le Refuge**, une association qui propose une écoute 24h/24 ainsi qu'un hébergement temporaire et un accompagnement social aux adolescents victimes d'homophobie ou de transphobie. www.le-refuge.org
 - **SIS-Association**, association qui assure le service d'écoute «Ligne Azur» auquel le ministère renvoie dans ses campagnes de sensibilisation depuis 2011. Ce service d'aide à distance dispose d'une plateforme web dédiée (ecoute.contrelhomophobie.org) et est désormais accessible par téléphone, par mail et par chat. www.sida-info-service.org
 - **SOS homophobie**, une association nationale de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Elle structure son activité autour de trois pôles : soutenir (ligne d'écoute et soutien juridique), prévenir (interventions en milieu scolaire et interventions dans le monde du travail) et informer (publication du rapport annuel sur l'homophobie et la transphobie). www.sos-homophobie.org et www.cestcommeca.net (site destiné au public jeune)

- Les membres du **Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire**. Le Collectif réunit dix organisations (FEP CFDT, FSU, Sud Éducation, FIDL, FCPE, FERC CGT, SGEN CFDT, UNEF, UNL, UNSA Education) qui mènent ensemble un travail de formation, de réflexion, d'action et de revendication, à l'interne ou en direction des représentants institutionnels. Il est également membre du groupe de travail contre les LGBTphobies animé par le ministère.
- la **DILCRAH** (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT). La DILCRAH est chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique de l'État en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. A cette fin, elle exerce un rôle de conseil et d'animation auprès des ministères. Elle a vocation à être l'interlocutrice privilégiée des acteurs institutionnels et associatifs de lutte contre les LGBTphobies.
www.gouvernement.fr/dilcrah
- le **Défenseur des droits**. Il s'agit d'une autorité **constitutionnelle indépendante** chargée de **veiller à la protection des droits et des libertés** et de **promouvoir l'égalité**. Il a notamment pour mission de lutter contre toutes les discriminations.
www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/lutte-contre-les-discriminations

Des ressources et outils pédagogiques

Une [page dédiée sur Eduscol](#) « Agir à l'école contre l'homophobie : leviers et ressources utiles » propose quelques outils pour lutter contre le harcèlement LGBTphobe, pour conduire des séquences pédagogiques dans le cadre des programmes d'enseignements ou encore pour mettre en place des actions éducatives.

Ressources d'information

- La [mallette des parents](#) – Fiche « Lutter contre l'homophobie et la transphobie à l'école ».
- Le [site Non au harcèlement](#), du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, notamment le [guide](#) « *Comprendre pour agir : homophobie, lesbophobie, biphobie et transphobie* ».
- La [fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans](#) (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT)
- Les [productions de Santé Publique France](#), notamment « *Jeune et homo sous le regard des autres* », un outil pour les professionnels de la prévention, de l'éducation et de l'animation désireux de s'impliquer dans la réalisation d'actions de prévention de l'homophobie à destination d'adolescents âgés de 11 à 18 ans, qui s'appuie sur cinq courts métrages et un livret d'accompagnement.
- Les [productions de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire](#) (Injep), notamment l'ouvrage « *Les jeunes face aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre : agir contre les LGBT-phobies* », Cahiers de l'action n° 40, septembre 2013.
- La [brochure de l'Unesco](#) « *Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe* ».
- Le [répertoire de ressources sur la haine anti-LGBT de la DILCRAH](#) est une sélection des brochures, guides et livrets produits par les associations et les institutions sur le sujet.
- Les [outils proposés par le Conseil de l'Europe](#), notamment une base de données sur diverses ressources produites dans les pays de l'Union et sur sa « [Chaîne des droits humains](#) ».
- Les ressources de l'[Ilga-Europe](#) (International lesbian, gay, bisexual, trans and intersex association) et du [comité IDAHO-France](#) (International Day Against Homophobia and Transphobia).

Outils pédagogiques

- La plateforme Canopé « [Outils pour l'égalité filles-garçons](#) ».
- Les [outils proposés par le CRIPS](#) (Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes) pour aborder les sexualités et identités avec les jeunes et prévenir les LGBTphobies.
- Le [Jeu de l'oie « Non au harcèlement sexiste et sexuel, homophobe »](#) : un support de prévention ludique créé par la MAE, avec le soutien du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, qui a pour objectif de sensibiliser les adolescents aux différentes formes de harcèlement.
- Le [« Kit cartable » de SOS homophobie](#) : kit pédagogique visant à donner à chacun, dans les collèges et les lycées, les outils nécessaires pour faire face aux violences dont sont victimes les jeunes LGBT et de sensibiliser les plus jeunes à la lutte contre les LGBTphobies.
- Les ressources pédagogiques du site Zéro de conduite pour travailler, débattre, s'instruire à partir des films de l'actualité et du patrimoine :
 - [Télécharger le dossier pédagogique](#) du film «1:54» (Apprendre à combattre le harcèlement scolaire et l'homophobie)
 - [Télécharger le dossier pédagogique](#) du film 'Rafiki» (Analyse des discriminations et violences dont sont victimes les personnes LGBT)

6. GLOSSAIRE

LGBT : acronyme regroupant les lesbiennes, les gays, les personnes bi(sexuelles) et les personnes trans.

Orientation sexuelle : attirance affective et/ou sexuelle qui peut se porter sur les personnes du sexe opposé (hétérosexualité), sur les personnes du même sexe (homosexualité) ou sur l'un ou l'autre sexe (bisexualité).

Identité de genre : désigne l'expérience intime et personnelle de son genre, le sentiment profond d'appartenir à un genre (ex : fille, homme, autre). Il n'est pas forcément le même que celui qui a été assigné à la naissance. Ex : un homme trans est un individu nommé "fille" à la naissance qui se définit comme étant homme.

Homosexualité : orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance émotionnelle, physique et/ou sexuelle pour des personnes du même sexe.

Homophobie : attitude, sentiment, malaise ou aversion envers les personnes homosexuelles ou envers l'homosexualité en général. Cette attitude se traduit souvent par des réactions de rejet, d'exclusion et d'hostilité. Les victimes peuvent être les personnes homosexuelles, ou plus largement les personnes dont l'apparence ou le comportement dérogent aux représentations traditionnelles de la féminité et de la masculinité.

Lesbophobie : attitudes ou manifestations de mépris, de rejet ou de haine visant spécifiquement les personnes lesbiennes. Le terme décrit une forme de stigmatisation sociale combinant homophobie et sexisme. Celle-ci s'exprime notamment par l'invisibilisation ou la négation des femmes lesbiennes.

Biphobie : violences et discriminations dont sont victimes les personnes bisexuelles ou identifiées comme telles.

Coming-out : moment choisi par une personne pour faire l'annonce volontaire de son homosexualité, de sa bisexualité ou de son identité trans. Par opposition, l'« outing » désigne le fait de le rendre public sans le consentement de la personne concernée : il s'agit alors d'une atteinte à la vie privée sanctionnée par la loi en France. Pour la personne « outée », l'acte est violent, il peut l'exposer et la fragiliser.

Personne trans : personne dont le sentiment intime et personnel d'être un homme, une femme, est distinct du sexe qui lui a été assigné à la naissance. La période d'évolution physique et/ou psychologique et/ou sociale d'une personne trans s'appelle la transition.

Transphobie : ensemble des préjugés et des attitudes ou manifestation de mépris, de rejet, de discrimination, ou de haine dont sont victimes les personnes trans.

Queer : mot issu de l'anglais signifiant «étrange» et utilisé initialement comme injure envers les personnes LGBT. Aujourd'hui, il est revendiqué par les personnes qui ne souhaitent pas se définir par les catégories normatives de genre et d'orientations sexuelles.

Intersexe : une personne née avec des caractères sexuels (génitaux, hormonaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types des corps masculins ou féminins. Les personnes intersexes revendiquent une vision positive et non-pathologisante de leur corps.